

**ABONNEMENT**

Par an 60.....\$3.00  
 Pour six mois..... 1.50  
 Pour quatre m..... 1.00

**Édition Hebdomadaire**  
 Pour l'année.....\$1.00  
 Payable d'avance.

# LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

**ANNONCES**

Première insertion, par ligne...\$0.10  
 Tous les jours..... 0.05  
 Trois fois par semaine..... 0.04  
 Une fois la semaine..... 0.03

Avis de Naissance, Mariage ou Décès.....  
 Pour les annonces à long conditions spéciales.

Bureau: 524 Rue Sussex

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

## LE CANADA

Ottawa et Hull, 20 Avril 1886

### LES IMMIGRANTS DE FRANCE

Le gouvernement canadien ayant attiré l'attention de M. Hector Fabre, représentant du Canada à Paris, sur l'importance de choisir avec soin les classes d'émigrants au Canada, M. Fabre s'est entendu, à ce sujet, avec les autorités de France. Le ministre de l'Intérieur en France a donné, en conséquence, des instructions spéciales au service de l'émigration dans les ports d'embarquement à l'effet de dissuader et détourner de se rendre au Canada les émigrants français qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour s'y établir. La circulaire du ministre contient les instructions suivantes :

"Le Canada ne convient qu'à deux catégories d'émigrants : 1o ceux qui sont décidés à vivre du produit du travail agricole, en louant leurs services aux propriétaires du sol, et 2o ceux qui disposent de ressources pécuniaires suffisantes pour s'établir à leur propre compte. Les autres sont condamnés à la misère.

"Les facilités que l'on trouverait dans ce pays pour se procurer des emplois, les salaires élevés dont on offre l'appât aux émigrants en négligeant de les avertir qu'ils sont proportionnés aux prix de la vie matérielle ; les établissements entretenus par le gouvernement canadien où les émigrants seraient logés et nourris gratuitement en attendant d'avoir trouvé un emploi ; les traités passés avec le même gouvernement sont autant d'inventions d'agents sans scrupules.

"Ceux de nos compatriotes qui se laisseraient prendre à ces fallacieuses promesses s'exposent à de cruelles déceptions. Les nombreux demandés en rapatriement adressés par des Français qui, au cours de ces dernières années, ont émigré au Canada, les avis réitérés de nos agents consulaires, les avis de la presse locale et les plaintes des populations de race française établies dans ce pays, ne laissent aucun doute sur ce point."

### AU PARLEMENT

L'honorable M. Chapleau présente un bill concernant les Commissaires des Bureaux Publics du Canada.

M. Edgar soulève une question de privilège à propos des remarques faites par M. Wallace, le 12 mars dernier, quand il donna communication à la Chambre de certains télégrammes entre lui-même et son chef, alors en Angleterre. Je n'aurais pas, dit-il, tenu compte de cette affaire, si ce n'était que le peuple en général n'est pas aussi intelligent que les députés de cette Chambre. Ces télégrammes sont de pures inventions, et il aimerait que M. Wallace s'expliquât.

M. Wallace répond que ces télégrammes sont venus d'une manière légitime. Ils n'ont pas été volés comme certains télégrammes dont se sont servis quelques députés de la gauche pour des fins politiques. Ils ont été extraits de la presse et produits de bonne foi. Pour toute information politique, chacun dépend beaucoup des journaux : il ne croit donc pas avoir à faire aucune apologie. M. Edgar a cru qu'il était opportun de répandre ces correspondances, mais le

public est persuadé qu'elles sont bien celles intervenues entre l'honorable député et M. Blake. Les machinations de M. Edgar sont bien connues. M. Wallace ajoute qu'il n'est pas adonné aux intrigues : ses chemins sont droits.

Ainsi se vide la question de privilège de M. Edgar.

Quelques bills sont adoptés en troisième lecture, entre autres ceux concernant le chemin de fer Ontario Central, le chemin de fer de jonction de Guelph et la compagnie de charbon et de fer de Pictou.

A une question de M. Massue, l'honorable M. Foster répond que le gouvernement n'a l'intention de proposer aucun amendement aux lois maritimes du Canada, à l'effet d'obliger les vaisseaux canadiens à porter des lumières inextinguibles et des appareils de sauvetage.

En réponse à M. Robertson (Shelburne) l'honorable M. Foster dit que le gouvernement cherche à connaître la vérité sur les rapports de certaines déprédations commises par les pêcheurs américains dans un port de la Nouvelle-Ecosse. Tant que les faits ne seront pas vérifiés, il est impossible au gouvernement de dire ce qu'il fera en cette affaire.

L'honorable M. Costigan répond à une interpellation de M. Vail que les droits collectés sur les canaux du Canada entre le 30 juin et le 31 décembre 1885 s'élèvent à \$199,494.

L'honorable M. Thompson déclare, en réponse à M. Watson, que le gouvernement ne se propose de présenter à cette session aucune mesure à l'effet d'augmenter le nombre des représentants du Manitoba au prochain Parlement.

M. Sproule fait motion pour un état de ceux qui agissent comme éclaireurs pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Il croit convenable d'accorder des scriptions à ces gens.

L'honorable M. White approuve l'idée.

M. Charlton présente ses résolutions pour prévenir les longs discours en Chambre. Il expose qu'il ne croit pas à la nécessité de discours plus longs qu'une heure ou une heure et demie. Un discours plus long est, suivant lui, une perte de temps. Il a été prononcé en cette Chambre des discours irréprochables en tous points : leur seul côté faible était la longueur. Le Parlement est plutôt un lieu de discussion qu'un endroit propice à de longs essais spéciaux. Dans plusieurs pays on s'efforce de raccourcir les débats.

Sir Hector Langevin ne croit pas à l'efficacité de cette motion pour raccourcir les débats. Il y aura toujours moyen de faire exception à cette règle, si elle est adoptée. La persuasion morale vaut mieux pour obtenir le résultat désiré. Il n'a pas d'objection à l'adoption du premier paragraphe de la motion déclarant que plusieurs discours prononcés en Chambre sont trop longs mais il propose que tous les autres soient retranchés.

M. Armstrong dit qu'un des plus coupables à ce sujet est celui même qui propose les résolutions ; c'est un signe qu'il veut s'amender.

M. Sproule, sans vouloir se prononcer sur le mérite des résolutions soumises, fait observer que l'expérience de la dernière session a fait éprouver le besoin d'une

léislation pour régler les débats.

M. Charlton accepte l'amendement proposé par l'honorable ministre des travaux publics.

M. McCraney demande un rapport donnant un état complet et détaillé des dépenses de voyage du gouverneur général.

Sir Hector Langevin répond que ces dépenses ont toujours été votées annuellement en une somme ronde de cinq mille piastres et que jamais on n'a discuté cet item. Il espère que la motion sera retirée.

M. Blake admet qu'il n'est pas convenable de discuter ce compte en particulier, mais quant au salaire général du gouverneur, il fut fixé à £10,000 par année, il y a longtemps, et sir John, alors chef de la Chambre, déclara qu'il n'y aurait jamais d'extra d'aucune nature. Sans vouloir blâmer personne, ni aucune administration, en particulier, il croit que le peuple canadien a payé, depuis plusieurs années pour les dépenses de Rideau Hall, près du double du salaire accordé au gouverneur. Je ne veux pas, dit-il, faire allusion aux dépenses de notre gouverneur actuel, mais je crois que les sommes payées sont en général plus élevées qu'il n'est convenable.

La motion est rejetée.

Après l'ajournement, M. McCraney fait encore motion pour un rapport détaillé des dépenses contingentes de Rideau Hall et du gouverneur général, depuis la Confédération.

Sir Hector Langevin dit que le comptable de son département évalué à plus de deux mille piastres le coût d'un tel rapport. Les renseignements voulus peuvent se trouver approximativement dans les comptes publics de chaque année. Il demande à M. McCraney de retirer sa motion.

Plusieurs députés, sans se prononcer sur le mérite des plaintes relatives aux dépenses du gouverneur, trouvent qu'il y a d'excellentes raisons de retirer la motion.

D'autres motions faites par M. McCraney, relativement aux mêmes dépenses sont rejetées.

M. Blake parle de la mort de M. Thompson, député de Haldimand, et exprime les regrets causés par cette mort à la députation entière dont il avait l'estime et le respect.

Sir Hector Langevin approuve ces remarques. Depuis vingt-trois ans qu'il siège au Parlement avec le regrette défunt, il ne lui a pas trouvé un seul ennemi. Toute la Chambre déplore sa perte.

### LEGISLATURE DE QUEBEC

M. Stevens a présenté un bill pour exempter de saisie-arrêt les gages des journaliers.

L'honorable M. Taillon a déclaré que le gouvernement vendrait l'emplacement des anciens édifices du Parlement aussitôt qu'il pourra le faire d'une manière avantageuse.

L'honorable secrétaire provincial a répondu à une interpellation de M. Gagnon que le gouvernement a cru devoir, dans l'intérêt de la province, continuer avec les mêmes personnes les contrats d'impression de la Gazette Officielle, sans demander de soumissions.

Le choléra se répand avec une rapidité alarmante en certaines localités d'Italie.

**A vendre ou à louer**

Une excellente maison, 299 rue Théodore. S'adresser à M. Elie Tassé, 635 rue St Patrice.

**"Le meilleur est le meilleur Marché."**

EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ

## Pittaway & Jarvis

POUR

PHOTOGRAPHIES SUPERIEURES

Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent.

Etude : 117 Rue Sparks, Ottawa.

**NOUVEAU MAGASIN**

DE

PEINTURES et TAPISSERIES

50,000 Rouleaux de Tapisseries des derniers goûts viennent d'être reçus par le soussigné. Ces Tapisseries, nouvellement importées, sont tous de nouveaux dessins, et se vendent à des prix très modérés.

Peintures, Huiles, Pinceaux, Blanchisssoirs, Vernis, etc.

ASSORTIMENT COMPLET.

Peintures délavées, prêtes à poser, de toutes les couleurs.

No. 110 Rue Rideau, Vis-à-vis le magasin de T. Birckett.

J.-Bte. DUFORD.

16 avril 1886-3m

**ON DEMANDE**

Immédiatement une bonne servante. Pas de lavage, pas de repassage et pas d'enfants à avoir soin. De bons gages seront payés. S'adresser au No. 247 coin des rues Dalhousie et St Patrice chez M. N. Charlebois.

**A VENDRE**

Une chance toute particulière. On offre en vente les propriétés suivantes, par paiements annuels ou par loyers :

Un demi lot, No. 378-380 rue St André. Bons titres, conditions faciles.

Un demi lot, No. 26 rue St Joseph.

A vendre, aussi, une machine à coudre. S'adresser à Mme. M. E. Béland, 152 rue Dalhousie, Ottawa.

7 avril 1886-1m.

## U. N. X. L. D.

(o)

Voulez-vous acheter un joli nouveau CHAPEAU ou BONNET de printemps pour votre femme, fille, sœur, cousine ou tante ? Pour la **Facon, la Variété** et le **Prix** allez au

"CELEBRE"

### Magasin Modes

—DE—

## WOODCOCK,

39 RUE SPARKS.

## LA CONCURRENCE

— EST LA —

# VIE DU COMMERCE

# 3,000

# PIECES D'INDIENNES

**A vendre en Mars et Avril**

Le plus grand assortiment, les meilleurs patrons, et le meilleur marché d'Ottawa.

## NOUVEAUX ET JOLIS PATRONS

A 5cts. la verge et plus.

**PLUS DE 50 CAISSES**

De Nouvelles et Jolies Marchandises, que nous avons importées directement de FRANCE, D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS.

Termes : COMPTANT.

## D. GARDNER & CIE.,

66 & 68 Rue Sparks

## U. VEZINA

Magasin d'Épicerie

PAR EXCELLENCE.

Le soussigné informe le public en général qu'il vient de faire de

Grandes Améliorations

A son établissement, au

No. 172

Coin des rues Dalhousie et Water.

Mon stock d'épicerie est maintenant des plus complets et des mieux assortis.

Vous trouverez à ce magasin tous les Sirops Calimants et Médicines Patentées des meilleures maisons de l'Europe, Montréal et des Etats-Unis.

Mes dépenses d'administration sont très minimes, conséquemment les effets sont vendus à

20 POUR CENT

Meilleur marché qu'ailleurs

U. VEZINA,

172 rue Dalhousie, Ottawa.

## J. B. ARIAL

Peintre Décorateur et Tapisserieur.

VIENT DE RECEVOIR

# 10,000

ROULEAUX DE TAPISSERIES

de tous les patrons et de tous les goûts, avec bordures appropriées.

La vente est faite à 15 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs.

—AUSSI—

TOILES POUR CHASSIS

DE

TOUTE COULEUR.

M. ARIAL surveille lui-même toutes les commandes qui lui sont faites, ainsi que le travail de ses employés.

J. L. N. GUINDON, L. L. B.

AVOCAT

124 Rue PRINCIPALE, Hull

—ET—

45 Rue MURRAY, Ottawa

Ottawa, 20 nov. 1884

## CHAPEAUX

### DU PRINTEMPS

Venant d'être reçu, un grand assortiment de CHAPEAUX dans les derniers goûts et à des prix TRÈS RÉDUITS.

—AUSSI—

Capots de Caoutchouc, Parasols, Circulaires en Caoutchouc pour Dames, etc.

Une visite est respectueusement sollicitée.

## J. COTE,

124 Rue Rideau.

Faites l'essai de la VALÉRIE. C'est la meilleure pommade contre la chute de cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER pharmacien.

## DIPHThERINE

— ou —

ANTI-DIPHThERIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

LA DIPHThERIE VAINCUE

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables, et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le

## DR N. LACERTE,

LEVIS, P. Q.

Prix : 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

EN DÉPOT CHEZ

ELZEAR ALABIE,

71 Rue Bolton, Ottawa

juillie88 4

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorroïdes : Guérison certaine, remède général, en usage aux Etats-Unis et dans la Péninsule

HEMORROÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA